

# Règlement intérieur de la commission Alpinisme

Applicable à l'ensemble des participantes et participants aux sorties organisées par la commission.

Version 3.0

Dernière mise à jour : 21 octobre 2026

## 1. Types de sorties

- **Initiation** : destinée aux personnes qui découvrent l'activité et n'en maîtrisent pas encore les techniques spécifiques.
- **Perfectionnement** : destinée aux personnes ayant déjà pratiqué l'activité à plusieurs reprises. Les méthodes d'assurage doivent être maîtrisées et les principales techniques de progression connues.

## 2. Niveaux et prérequis

- En escalade rocheuse, le niveau requis est indiqué selon les cotations usuelles (5b, 5c, 6a, etc.).
- En cascade de glace, un niveau minimum peut être demandé, par exemple grade 3 en second.
- En course de montagne, les cotations globales (PD, AD, D, etc.) peuvent être utilisées en complément des niveaux d'escalade en rocher ou en glace.
- Une bonne condition physique est indispensable et doit être adaptée à la durée, au dénivelé et à l'engagement de la sortie.

## 3. Programme et adaptation des sorties

**Les sorties inscrites au programme peuvent être modifiées par l'encadrant** (objectif, lieu, itinéraire ou type de course) en fonction des conditions météorologiques, nivologiques, du terrain ou de tout autre élément susceptible d'affecter la sécurité ou le bon déroulement de la sortie.

L'encadrant peut également reporter ou annuler une sortie, notamment en cas de conditions défavorables ou d'un nombre insuffisant de participants. Cette décision peut intervenir jusqu'à la veille de la sortie.

Lorsque des arrhes ont été versées, leur restitution dépend du remboursement effectif par l'établissement ou le prestataire concerné.

## 4. Inscriptions et participation

- Les inscriptions se font via l'outil de gestion des sorties disponible sur le portail FFCAM pendant la période d'ouverture des inscriptions.
- Toute demande d'inscription doit être acceptée par l'encadrant. L'inscription n'est donc définitive qu'après cette acceptation.
- L'encadrant peut refuser une inscription lorsque le niveau technique ou physique paraît insuffisant au regard de la difficulté, de l'engagement ou des prérequis de la course.
- Une vérification du niveau technique peut être organisée dans les semaines précédant la sortie.

- Certaines sorties peuvent nécessiter le versement d'arrhes. Lorsqu'elles sont demandées, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'après leur versement.
- En cas d'annulation ou de modification d'une sortie, les personnes initialement inscrites ne sont pas automatiquement reportées sur une autre sortie : une nouvelle inscription est nécessaire.
- Un point d'organisation est généralement transmis environ 48 heures avant la sortie, le plus souvent par courriel. En l'absence d'information à ce stade, le participant doit prendre contact avec l'encadrant.

**Lorsque le nombre de places impose une sélection, les éléments suivants peuvent être pris en compte :**

- l'affiliation au CAF de Saint-Laurent-du-Var ;
- l'adéquation entre le niveau de la sortie et celui du participant ;
- l'inscription effective dans un cycle de formation diplômant ;
- la capacité à mener une cordée sous la supervision de l'encadrant ;
- la participation active aux sessions de formation de niveau I (Initié) organisées par le club.

## 5. Matériel

- Chaque participant doit disposer de son matériel personnel de base adapté à la sortie : harnais, casque, longe ou système de vache, matériel d'assurage et de rappel, chaussures ou chaussons, etc.
- Pour les sorties hivernales, du matériel supplémentaire peut être exigé : DVA, pelle, sonde, crampons, piolets, raquettes, etc.
- La commission peut mettre à disposition certains équipements collectifs : cordes, coinces, broches à glace, etc.
- Une liste détaillée du matériel nécessaire peut être communiquée pour certaines sorties.
- Le matériel requis est indiqué dans la description de la sortie et souvent rappelé dans le message d'organisation envoyé préalablement à la sortie.

## 6. Frais

- Les frais de déplacement sont partagés entre les occupants de chaque véhicule, selon les modalités usuelles du club ou convenues entre eux.
- Pour les sorties sur plusieurs jours, les participants doivent également prévoir les frais d'hébergement, de repas et, le cas échéant, de remontées mécaniques ou autres prestations.
- Une contribution destinée à l'achat ou au renouvellement de matériel collectif peut être demandée pour certaines sorties. Lorsqu'elle s'applique, elle est indiquée dans le programme ou les informations de la sortie.

## 7. Encadrement

L'encadrement est assuré par des bénévoles titulaires des qualifications FFCAM adaptées à l'activité et déclarés aptes par le président de la commission Alpinisme et le président du club.

**Principe général :** la participation à une sortie implique le respect des consignes de l'encadrant, des prérequis annoncés et du matériel demandé.